

**Agence Parcs Canada :  
Rapport 2016-2017 sur la Stratégie  
ministérielle de développement durable**

# Stratégie ministérielle de développement durable

## 1. Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral de la promotion du développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2013-2016](#) présente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#) (LFDD). Conformément aux objectifs de la LFDD, lesquels consistent à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et à faire en sorte qu'il y ait reddition de compte à ce sujet devant le Parlement, l'Agence Parcs Canada appuie la mise en œuvre de la SFDD au moyen des activités figurant dans le présent tableau de renseignements supplémentaires.

## 2. Notre stratégie ministérielle de développement durable

La Stratégie ministérielle de développement durable présente les mesures de l'Agence Parcs Canada à l'appui du thème I : relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air; thème III : protéger la nature et les Canadiens, thème IV : réduire l'empreinte environnementale, en commençant par le gouvernement. Le rapport de 2016-2017 présente un aperçu de haut niveau des résultats et constitue le dernier rapport lié à la SFDD 2013-2016. Le rapport de l'exercice précédent est accessible sur le [site Web du ministère](#).

## 3. Aperçu du rendement ministériel

### **Thème I : relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air**

Dans le cadre du thème I de la SFDD 2013-2016, l'Agence Parcs Canada a conçu une stratégie de mise en œuvre répondant à l'Objectif 1 : Changements climatiques.

#### **Stratégies de mise en œuvre : sommaire du rendement**

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 1.2.9 : Connaissance accrue des changements écologiques attribuables au climat dans le Nord canadien en utilisant une combinaison de techniques de télédétection et en collaborant avec des organismes de gestion coopérative des parcs pour évaluer dans quelle mesure l'intégrité écologique et l'utilisation traditionnelle des terres peuvent être touchées par les changements climatiques dans les parcs nationaux du Nord.

- Étant donné que cette stratégie de mise en œuvre devrait être atteinte d'ici mars 2016, le résultat final a été signalé dans la SDDO 2015-2016 de l'Agence.

### Thème III : Protéger la nature et les Canadiens

Dans le cadre du thème III de la SFDD 2013-2016, l'Agence Parcs Canada a conçu une stratégie de mise en œuvre répondant à l'Objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens.

#### Cibles dirigées par un ministère

Le tableau qui suit présente les cibles de la SFDD dirigées par L'Agence Parcs Canada, ainsi que les objectifs, les indicateurs de rendement et les résultats du rendement de la SFDD connexes.

Objectif de la SFDD	Cible de la SFDD	Indicateur de rendement de la SFDD	Résultats du rendement de la SFDD
<b>Objectif 4</b> : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat, et protéger les Canadiens	<b>Cible 4.4</b> : Améliorer la santé des parcs nationaux -  Améliorer la condition d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux d'ici 2015.	Intégrité écologique des parcs nationaux	Parcs Canada a atteint son objectif d'avoir au moins un indicateur amélioré d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux en mars 2015.  En 2016-2017, Parcs Canada a continué à réaliser d'importants progrès en matière de conservation grâce à son Programme de conservation et de restauration.

#### Stratégies de mise en œuvre : sommaire du rendement

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 4.1.9 : Élaborer des plans d'action pour toutes les aires protégées avec cinq espèces en péril ou plus d'ici mars 2016.

- Étant donné que cette stratégie de mise en œuvre devrait être atteinte d'ici mars 2016, le résultat final a été signalé dans la SDDO 2015-2016 de l'Agence.
- En 2016-17, Parcs Canada a complété 11 plans d'action pour des parcs nationaux comptant trois espèces à risque ou plus. L'objectif de l'Agence est d'en réaliser 16 d'ici mars 2018.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 4.3.13 : Faire des progrès concrets sur une base annuelle vers l'établissement de parcs nationaux dans une région non représentée.

Parcs Canada a fait des progrès tangibles vers la création d'une réserve de parc national dans la région des hautes terres boréales du nord-ouest des Territoires du Nord-Ouest (proposition Thaidene Nënë).

- L'Agence a entamé des négociations sur un accord de transfert de terres avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en décembre 2016 et elle est sur la bonne voie pour confirmer la superficie

définitive de cette réserve, conclure les négociations et recommander la signature de l'entente au cours de l'exercice financier 2017-2018. L'accord d'établissement nécessaire avec la Première Nation Łutsël K'e Dene et une entente sur les répercussions et les avantages avec la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest ont été paraphés et l'on est à mettre au point les détails financiers et les textes définitifs, ce qui devrait permettre l'établissement, le développement et l'exploitation d'une réserve de parc national dans la région de Thaidene Nënë situé dans le bras est du Grand lac des Esclaves des Territoires du Nord-Ouest. Des consultations publiques ont été conclues en octobre 2016 et un rapport devait être publié à l'été 2017.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 4.3.14 : Augmenter le nombre de régions naturelles terrestres représentées le faisant passer de 28 en mars 2012 à 30 sur 39 d'ici mars 2015.

- Étant donné que cette stratégie de mise en œuvre devrait être atteinte d'ici mars 2015, le résultat final a été signalé dans la SDDO 2014-2015 de l'Agence.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 4.4.1 : 80 % des cibles des projets de gestion active afin d'améliorer l'intégrité écologique seront atteintes d'ici mars 2015.

- Étant donné que cette stratégie de mise en œuvre devrait être atteinte d'ici mars 2015, le résultat final a été signalé dans la SDDO 2014-2015 de l'Agence.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 4.5.6 : Faire des progrès concrets sur une base annuelle vers l'établissement d'aires marines nationales de conservation dans deux régions non représentées.

Parcs Canada a fait des progrès tangibles dans la mise en place d'aires marines nationales de conservation dans trois régions non représentées.

- L'évaluation de faisabilité sur l'aire marine nationale de conservation proposée pour le détroit de Lancaster, commencée en 2009, a été complétée et le rapport de faisabilité a été soumis aux ministres de l'Environnement du Canada et du Nunavut et au président de l'association inuite de Qikiqtani.
- Les progrès réalisés en ce qui a trait à la proposition de réserve de l'aire marine nationale de conservation du Déroit-de-Georgia-Sud ont surtout porté sur le travail de consultation en cours avec les 19 groupes des Premières Nations de la région, ainsi que sur les consultations auprès des parties prenantes et le renforcement du comité directeur Canada-Colombie-Britannique qui supervise le projet.
- Les représentants de Parcs Canada et du gouvernement de la Nation crie se sont rencontrés et ont discuté d'un projet de protocole d'entente concernant une étude visant à examiner la faisabilité d'établir une aire marine nationale de conservation pour représenter la région marine de la baie James.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 4.7.4 : Conformément aux responsabilités qui sont confiées, fournir des renseignements environnementaux ou d'autres renseignements afin de réduire le risque que surviennent des événements comme des incidents polluants, les maladies affligeant les espèces sauvages ou des conditions météorologiques sévères et autres événements hydrométéorologiques importants. Le cas échéant, donner des conseils en réponse à ces événements.

- Parcs Canada a poursuivi la mise à jour et l'exercice des plans d'urgence et de continuité des affaires et continué à former et à sensibiliser son personnel d'intervention d'urgence pour s'assurer qu'il soit prêt en cas de catastrophe naturelle.
- L'Agence a aussi appliqué des mesures, comme l'utilisation de designs et de matériaux plus résistants lors de la remise en état de biens endommagés, afin de mieux les protéger contre les catastrophes naturelles.
- Les événements les plus importants qui touchent les activités de Parcs Canada et les collectivités canadiennes à l'intérieur et autour des parcs et des lieux historiques comprennent les feux de forêt, les inondations, les avalanches, les glissements de terrain, les ouragans, les ondes de tempête, les blizzards et la grêle. Les cas de ce genre peuvent occasionner des dépenses plus ou moins élevées et imprévues, de sorte que l'Agence se voit obligée de réaffecter des ressources internes en guise de réponse et pour assurer la sécurité continue des visiteurs et du personnel. Contrairement à la saison des feux de forêt de 2015 qui s'est avérée fort active avec 122 feux de forêt dans 27 sites ayant consommé une superficie totale de 458 300 hectares — plus de trois fois la moyenne sur dix ans — la saison 2016 fut plus calme que la moyenne avec 70 feux de forêt dans 15 sites n'ayant consommé que 7 360 ha.
- Les efforts déployés par Parcs Canada pour gérer ce risque — comme le maintien de centres de répartition géographiquement séparés pour assurer la poursuite des activités — ont continué de se concentrer sur des actions visant à assurer la sécurité des visiteurs et du personnel ainsi que la durabilité des opérations. De plus, l'Agence a mis en place des mesures visant à protéger ses biens construits contre les répercussions des catastrophes naturelles.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 4.8.1 : Mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et parachever les activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus de haute priorité.

- Parcs Canada administrait 479 sites enregistrés dans le Répertoire des sites contaminés fédéraux au 31 mars 2017. Grâce aux subventions versées en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, l'Agence s'engage dans des activités de réduction des risques (par l'assainissement ou la gestion des risques) sur les sites fédéraux contaminés sous sa responsabilité. En 2016-2017, Parcs Canada a fermé quatre sites contaminés fédéraux et a entrepris des activités d'assainissement ou de gestion des risques dans 44 autres sites.

## Thème IV : réduire l’empreinte environnementale, en commençant par le gouvernement

Dans le cadre du thème IV de la SFDD 2013-2016, l’Agence Parcs Canada a conçu 22 stratégies de mise en œuvre répondant à l’Objectif 6 : Émissions de GES et énergie, à l’Objectif 7 : Gestion des déchets et des biens et à l’Objectif 8 : Gestion de l’eau.

Objectif de la SFDD	Cible de la SFDD	Indicateur de rendement de la SFDD	Résultats du rendement de la SFDD
Objectif 6 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) et énergie Réduire l’empreinte carbone et la consommation d’énergie des activités fédérales	Cible 6.1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre Le gouvernement du Canada réduira les émissions de GES provenant de ses bâtiments et parcs de véhicules de 17 % sous les niveaux de 2005 d’ici 2020 Parcs Canada réduira les émissions de GES provenant de ses bâtiments et parcs de véhicules de 10,1 % sous les niveaux de 2005 d’ici 2020.	Un plan révisé de réduction des GES a été mis en place au 31 mars 2015.	Le plan directeur de Parcs Canada pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre a été mis à jour au 31 mars 2015
		Émissions de GES (en kt d’équivalent CO <sub>2</sub> ) au cours de l’exercice 2005-2006.	39,1 kt d’équivalent CO <sub>2</sub>
		Émissions de GES (en kt d’équivalent CO <sub>2</sub> ) au cours de l’exercice financier 2016-2017, ne tenant pas compte des crédits d’émissions relatifs aux énergies renouvelables, le cas échéant.	37,0 kt d’équivalent CO <sub>2</sub> En voie de réussite
		Crédits d’émissions relatifs aux énergies renouvelables appliqués au cours de l’exercice financier 2016-2017 (en kt d’équivalent CO <sub>2</sub> ).	0 kt
		Pourcentage d’écart des émissions de GES de l’exercice financier 2005-2006 à l’exercice financier 2016-2017, y compris les crédits d’émissions relatifs aux énergies renouvelables, s’il y a lieu.	-5,4 % En voie de réussite
		Ajustements aux émissions de GES de l’exercice de référence	Non

Objectif de la SFDD	Cible de la SFDD	Indicateur de rendement de la SFDD	Résultats du rendement de la SFDD
<p>Objectif 7 : Gestion des déchets et des biens</p> <p>Réduire les déchets générés et atténuer les impacts environnementaux des biens tout au long de leur durée de vie utile.</p>	<p>Cible 7.1 : Performance environnementale des biens immobiliers</p> <p>À compter du 1er avril 2014 et conformément aux cadres de durabilité des biens immobiliers des ministères, les projets et les activités du gouvernement du Canada dans le domaine immobilier atteindront un haut niveau de rendement écologique reconnu par l'industrie.</p>	<p>Qu'un cadre de durabilité des biens immobiliers soit en place en vue d'améliorer la gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau dans les biens immobiliers du ministère d'ici le 31 mars 2015.</p>	<p>Date d'achèvement réelle : février 2015</p>
		<p>Nombre total de bâtiments de la Couronne (de plus de 1 000 m<sup>2</sup>) et de nouveaux projets de location ou de renouvellement de baux (de plus de 1 000 m<sup>2</sup>) dont l'État est le principal locataire qui a fait l'objet d'une évaluation du rendement environnemental à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie, et superficie totale correspondante (en m<sup>2</sup>).</p>	<p>17 bâtiments sur 21 appartenant à la Couronne 34 215 m<sup>2</sup>/42 840 m<sup>2</sup> Objectif atteint (Seuil de rendement visé : 11 bâtiments appartenant à la Couronne/22 790 m<sup>2</sup>)</p>
			<p>0 nouveau projet de location ou de renouvellement de bail 0 m<sup>2</sup></p>
			<p>Outil d'évaluation utilisé : BOMA BEST</p>
		<p>Nombre total de bâtiments de la Couronne existants, de nouvelles constructions, de projets de construction à des fins de location et de rénovations majeures, ayant un haut rendement environnemental reconnu par l'industrie, et superficie totale correspondante (en m<sup>2</sup>).</p>	<p>0 bâtiment appartenant à la Couronne Niveau de rendement atteint : s.o.</p>
			<p>0 nouveau projet de construction 0 m<sup>2</sup> Niveau de rendement atteint : s.o.</p>
			<p>0 projet de construction des fins de location 0 m<sup>2</sup> Niveau de rendement atteint : s.o.</p>
	<p>0 grand projet de rénovation 0 m<sup>2</sup></p>		

		Niveau de rendement atteint : s.o.
	Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement atteignant un seuil de haut rendement environnemental reconnu par l'industrie.	0 projet d'aménagement et réaménagement 0 m <sup>2</sup> Niveau de rendement atteint : s.o.
Cible 7.2 : Achats écologiques  À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer des facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la Politique d'achats écologiques.	Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la Politique d'achats écologiques en place à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2014.	Parcs Canada a adopté cette approche ministérielle depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2014  La Politique d'achats écologiques a été mise en œuvre. Les activités liées aux approvisionnements intègrent des considérations relatives à la performance environnementale dans les étapes allant de la planification initiale de l'approvisionnement, de l'acquisition, de la maintenance et de l'élimination finale, le cas échéant. Le site intranet de Parcs Canada fournit des conseils et des ressources pour la mise en œuvre des pratiques d'achats écologiques.
	Nombre et pourcentage de spécialistes de la passation des marchés ou de gestionnaires du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques (C215) d'approvisionnement de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent au cours de l'exercice donné.	35 sur 42 83,33 % En voie de réussite (Niveau de rendement visé 90 %)
	Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont	5 sur 5 100 % Objectif atteint

	l'évaluation du rendement comprend le soutien et la participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice donné.	(Niveau de rendement visé : 100 %) Dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement, les gestionnaires et les chefs fonctionnels des approvisionnements devraient respecter et mettre en œuvre toutes les politiques et lignes directrices en matière de marchés publics, y compris le soutien et la participation aux achats écologiques.
Cible 7.2 : Achats écologiques  1. À compter du 31 mars 2017, 75 % des véhicules achetés annuellement figureront sur la liste des véhicules préautorisés de Parcs Canada. (Optional)	Pourcentage des véhicules achetés qui figuraient sur la liste des véhicules préautorisés de Parcs Canada.	97 sur 126 77 % Objectif atteint (Niveau de rendement visé : 75 % des véhicules achetés)
Cible 7.2 : Achats écologiques (facultatif) 2. À compter du 31 mars 2017, 95 % des imprimantes, des photocopieurs et des appareils multifonctionnels présenteront des caractéristiques environnementales, telles que l'impression recto verso ou le mode d'arrêt automatique. (Optional)	Nombre d'imprimantes, de photocopieurs et d'appareils multifonctionnels achetés ou loués présentant une caractéristique environnementale, par rapport au nombre total acheté.	100 % 67 sur 67 Objectif atteint (Niveau de rendement visé : 95 % des imprimantes, des photocopieurs et des appareils à fonctions multiples)
Cible 7.2 : Achats écologiques  3. À compter du 31 mars 2017, les ordinateurs de bureau auront une durée de vie utile d'au moins trois ans afin de réduire les déchets électroniques. (Optional)	La moyenne de durée de vie des ordinateurs de bureau.	100 % La durée de vie moyenne des ordinateurs de bureau est de trois ans. Objectif atteint (Niveau de rendement visé : 100 %)

	<p>Target 7.3 : Activités écologiques en milieu de travail (Optional)</p> <p>À compter du 1er avril 2015, le gouvernement du Canada mettra à jour et adoptera des politiques et des pratiques visant à rehausser l'écologisation de ses activités en milieu de travail. (Optional)</p>	<p>Une approche ministérielle pour maintenir ou améliorer les politiques et les pratiques d'écologisation en milieu de travail est en place d'ici le 31 mars 2015.</p>	<p>Date d'achèvement réelle : février 2015</p> <p>Objectif atteint</p>
--	--	--	--

### Stratégies de mise en œuvre : sommaire du rendement

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.1.1.1 : Atteindre un niveau de rendement égal ou supérieur aux engagements du ministère gardien relatifs aux constructions écologiques, à l'aide d'outils d'évaluation et d'audit reconnus par l'industrie.

- La Directive sur l'écologisation des bâtiments de Parcs Canada de 2012 et la Directive de Parcs Canada en matière de gestion environnementale de 2009 comprennent des exigences relatives au rendement écologique pour les nouvelles constructions, les rénovations majeures des bâtiments et les projets de rénovation ou d'aménagement. La Directive sur l'écologisation des bâtiments exige également l'utilisation de la norme BEST de la Building Owners and Managers Association (BOMA) pour évaluer les bâtiments de plus de 1000 mètres carrés.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.1.1.2 : Effectuer des analyses du cycle de vie des projets importants de construction et de rénovation en utilisant un outil reconnu par l'industrie.

- La Directive sur l'écologisation des bâtiments de Parcs Canada encourage, comme pratique exemplaire, une approche du cycle de vie utilisant la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), l'évaluateur ou l'écocalculatrice de l'impact environnemental de l'institut Athena, et/ou d'autres ressources pertinentes.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.1.1.3 : Élaborer des plans qui ciblent les recommandations relatives à l'évaluation du rendement environnemental des bâtiments existants appartenant à la Couronne.

- Parcs Canada a développé des plans pour répondre aux recommandations contenues dans les évaluations du rendement environnemental pour les bâtiments existants appartenant à la Couronne en fonction des résultats des évaluations BOMA BEST réalisées en 2014-2015.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.1.1.4 : Gérer la collecte, le réacheminement et l'élimination des déchets en milieu de travail dans les bâtiments appartenant à la Couronne, d'une manière respectueuse de l'environnement.

- Parcs Canada continue de chercher des moyens d'améliorer la gestion des déchets sur les lieux de travail.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.1.1.5 : Gérer les déchets issus de travaux de construction, de rénovation et de démolition dans les bâtiments appartenant à la Couronne, d'une manière respectueuse de l'environnement.

- Parcs Canada utilise la norme LEED pour les matériaux et les ressources dans le cadre des spécifications et des principes de gestion pour les projets de construction, rénovation et démolition.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.1.1.7 : Élaborer une méthode de formation des opérateurs de fonctionnement des immeubles dans les bâtiments appartenant à la Couronne.

- Parcs Canada emploie un nombre important de gestionnaires d'édifices responsables de l'exploitation de biens immobiliers complexes. Parcs Canada a déterminé les besoins en formation en fonction des rôles et des responsabilités; recommandé et/ou fourni une formation pertinente lorsque nécessaire (p. ex., des ateliers « Le gros bon \$ens » de RNCAN pour la gestion de l'énergie) et inclut des clauses relatives aux qualifications des exploitants (formation et certification) dans les contrats de gestion immobilière pertinents.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 7.2.1.5 : Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont offerts et que la chose est faisable.

- Parcs Canada utilise des instruments d'approvisionnement communs, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs. Dans le cas d'une utilisation facultative, Parcs Canada encourage l'utilisation des offres à commandes et des arrangements en matière d'approvisionnement existants de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), car ils sont faciles à utiliser et permettent l'acquisition rapide des biens ou services nécessaires.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 7.2.3 : Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.

- Cette pratique exemplaire demeure un objectif de Parcs Canada pour s'assurer que les aspects de sensibilisation et de compréhension des achats écologiques sont intégrés à la formation pour les détenteurs de cartes d'achat de SPAC.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 7.2.4 : Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la Politique d'achats écologiques.

- La formation en approvisionnement du personnel de Parcs Canada comprend une section portant sur les achats écologiques et l'utilisation d'instruments d'approvisionnement communs.

En ce qui concerne l'élément de stratégie de mise en œuvre 7.3.1.1 : Engager les employés afin d'écologiser leur milieu de travail.

- Parcs Canada encourage la création d'équipes vertes pour inciter les employés à prendre le virage écologique dans leur milieu de travail et à participer au Défi transport dans le cadre de la Semaine canadienne de l'environnement.

En ce qui concerne l'élément de stratégie de mise en œuvre 7.3.1.2 : Intégrer des facteurs environnementaux aux politiques, aux processus et aux pratiques du ministère, conformément aux cycles d'actualisation ministériels.

- Parcs Canada veille à ce que le gestionnaire de la gestion environnementale examine les projets de politiques, les procédures et les documents sur les pratiques exemplaires.

En ce qui concerne l'élément de stratégie de mise en œuvre 7.3.1.3 : Maintenir ou améliorer les approches existantes relatives aux pratiques écologiques en milieu de travail (p. ex., ratio d'imprimantes, utilisation de papier et réunions écologiques).

- Parcs Canada maintient un ratio d'au moins 8 employés par imprimante ou appareil à fonctions multiples dans l'ensemble de ses bureaux au pays. Parcs Canada favorise la réduction du papier grâce à une utilisation accrue des dispositifs et des applications électroniques et poursuit son engagement à équiper les salles de réunion d'une technologie de présentation pratique. Parcs Canada continue de promouvoir la réduction du papier en imposant l'impression recto verso sur tous les appareils à fonctions multiples.

En ce qui concerne l'élément de stratégie de mise en œuvre 7.3.1.4 : Réduire au minimum le rapport de biens en technologie de l'information (TI) par employé.

- Parcs Canada entreprend la revue des moyens pour optimiser l'impression, y compris la réduction des imprimantes personnelles; continue d'appliquer la politique d'allocation d'un seul ordinateur par employé; et continue à fournir des stations d'accueil standardisées aux utilisateurs d'ordinateurs portables afin de leur offrir un accès pratique au réseau Parcs Canada au bureau.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.3.1.5 : Sélectionner et faire fonctionner du matériel de TI et de bureau de façon à réduire la consommation d'énergie et l'utilisation du matériel.

- Parcs Canada achète de l'équipement informatique et de bureau qui comprend des fonctionnalités écoénergétiques telles que l'impression recto verso, le mode veille (alimentation réduite) et une efficacité d'utilisation d'encre plus élevée. Parcs Canada continue d'appliquer une politique d'économie d'énergie pour tous les ordinateurs de bureau et portables en réseau, avec des seuils minimums d'inactivité pour les écrans et les ordinateurs.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.3.1.6 : Éliminer les déchets électroniques de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

- Parcs Canada promeut le respect de ses lignes directrices en matière d'élimination des appareils électroniques excédentaires et des déchets électriques et travaille avec des partenaires tels que GCSurplus de SPAC pour s'assurer d'avoir recours aux meilleures méthodes d'élimination.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.3.1.7 : Réutiliser ou recycler le matériel et les biens en milieu de travail de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

- Conformément à sa Directive en matière de gestion environnementale, Parcs Canada met en œuvre des programmes de gestion des déchets solides où c'est possible (p. ex., recyclage, compostage).

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.3.1.8 : Minimiser les déchets solides non dangereux générés et optimiser les offres de services afin d'accroître la quantité de déchets détournés des lieux d'enfouissement.

- Conformément à sa Directive en matière de gestion environnementale, Parcs Canada promeut la Politique fédérale d'achats écologiques et effectue des analyses du cycle de vie des produits achetés et des déchets solides, lorsqu'applicable.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.3.1.9 : Augmenter la densité de population dans les immeubles de bureaux et l'utilisation de l'espace dans des édifices à vocation spéciale.

- Parcs Canada suit l'orientation de SPAC concernant la mise en œuvre du programme Milieu de travail 2.0 et trouve des moyens de réduire les besoins en espace.

En ce qui concerne l'élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire 7.3.1.10 : Maintenir et améliorer la gestion durable des parcs de véhicules.

- Parcs Canada achète au moins 75 % des nouveaux véhicules légers parmi ceux qui sont inscrits dans sa liste des véhicules préautorisés.

Objectif de la SFDD	Cible de la SFDD	Indicateur de rendement de la SFDD	Résultats du rendement de la SFDD
Objectif 8 : Gestion de l'eau (facultatif)	Cible 8.1 : Gestion de l'eau À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada prendra des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau dans son portefeuille immobilier.	Approche visant à améliorer la gestion de l'eau dans le cadre de durabilité des biens immobiliers d'ici le 31 mars 2015.	Date d'achèvement réelle : février 2015 Objectif atteint
		Superficie et pourcentage de la superficie des immeubles de plus de 1000 m <sup>2</sup> dotés de compteurs d'eau au cours de l'exercice visé (si possible).	30 055 m <sup>2</sup> propriétés existantes de la Couronne 70 % En voie de réussite (Niveau de rendement visé : 42 840 m <sup>2</sup> appartenant à la Couronne 100 %)
			0 m <sup>2</sup> nouveaux édifices de la Couronne et constructions à des fins de location 0 %
			0 m <sup>2</sup> de rénovations majeures 0 %
			0 m <sup>2</sup> baux 0 %

### Stratégies de mise en œuvre : sommaire du rendement

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 8.1.1.1 : Conserver l'eau potable.

- Conformément à sa Directive sur l'écologisation des bâtiments, Parcs Canada recommande d'établir des stratégies pour réduire l'utilisation de l'eau potable et de chercher des occasions de réduire la consommation comme une pratique exemplaire.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 8.1.1.2 : Gérer les eaux d'orage.

- Parcs Canada établit un plan pour gérer les eaux pluviales lors de l'évaluation des projets.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre 8.1.1.4 : Mesurer l'utilisation de l'eau dans les nouveaux projets.

- Conformément au Cadre de durabilité des biens immobiliers de 2015, Parcs Canada encourage la mise en place de compteur d'eau dans les grands projets.

## **Autres activités et projets de développement au sein de l'Agence**

En plus de ses stratégies de mise en œuvre de base, Parcs Canada contribue au développement durable au moyen d'autres activités, telles que la mobilisation des Canadiens à l'aide de relations avec les intervenants et les partenaires et l'expérience des visiteurs.

### **Sommaire du rendement**

#### **Engagement des parties prenantes et des partenaires**

Parcs Canada a offert des possibilités accrues aux Canadiens de s'engager dans des activités qu'ils jugent significatives et pertinentes.

- Parcs Canada a augmenté le nombre de bénévoles de 15 %.
- 100 % des projets collaboratifs avec cinq partenaires stratégiques nationaux ont été maintenus ou élargis.

#### **Expérience du visiteur**

Parcs Canada a organisé toute une gamme d'activités dans ses lieux patrimoniaux protégés pour amener les visiteurs à se renseigner sur ces endroits et pour faire en sorte qu'ils admirent le réseau canadien de lieux patrimoniaux et qu'ils en apprécient son âme et ses merveilles.

- Il y a eu une hausse de 6 % du nombre de visites dans les endroits administrés par Parcs Canada.
- 78 % des visiteurs interrogés ont dit que l'endroit avait de l'importance pour eux.
- 96 % des visiteurs étaient satisfaits de leur visite.

## **4. Rapport sur l'évaluation environnementale stratégique**

Au cours du cycle de présentation des rapports 2016-2017, Parcs Canada a tenu compte des impacts environnementaux des initiatives assujetties à la [directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#), dans le cadre de son processus décisionnel. Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique, les propositions de l'Agence ont eu des incidences positives sur les progrès réalisés à l'égard des objectifs et des cibles de la SFDD 2013-2016 pour le thème I : relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air, le thème III : protéger la nature et les Canadiens, et le thème IV : réduire l'empreinte environnementale, en commençant par le gouvernement.

Des renseignements supplémentaires sur les résultats des évaluations environnementales stratégiques sont disponibles sur le site Web du ministère.